

# COMPTE RENDU

## REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2016

Le Conseil Municipal de Monclar s'est réuni en Mairie le 22 Novembre 2016 à 20H30 sous la présidence de Monsieur Gérard STUYK, Maire.

Présents : Mmes CANO-HERNANDEZ. CATHERINE. LABIT. MARRAULD. MAUBOULÈS. Mrs BIASI. BOUISSIERE. CAGNATI. CUNY. DECOURTY. JUGIE. LATOUR. LORENZATO. STUYK.

Absents : Mme LABIGOUE.

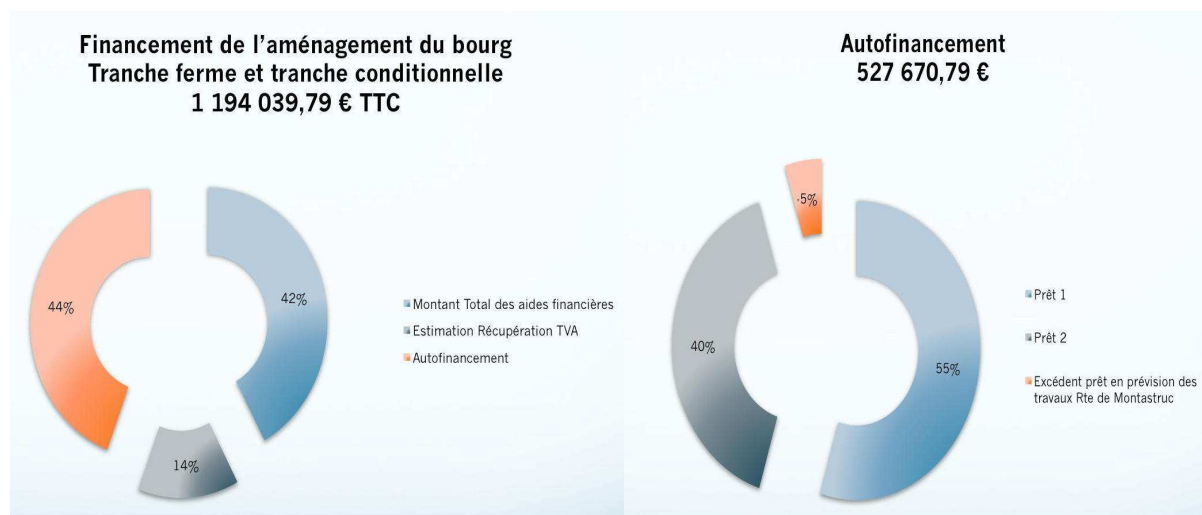
Aucune observation n'étant faite, on passe à l'ordre du jour.

### Aménagement de Bourg :

M. le Maire a convié tous les commerçants afin de faire le point sur les travaux d'aménagement de bourg. Cette invitation a été proposée pour répondre aux diverses inquiétudes financières et techniques.

M. le Maire les remercie d'être présents et aussi nombreux, son seul regret, ne pas avoir eu du monde plus tôt. En effet, il rappelle que ce projet d'aménagement de bourg a été voté par la précédente municipalité ; la municipalité actuelle a adhéré à ce projet qu'elle a donc engagé.

M. le Maire fait part du plan de financement de cet aménagement de Bourg, qui, il rappelle est à la disposition de tous au secrétariat de Mairie.



	Tranche Ferme	Tranche Conditionnelle	Total
Montant des Travaux HT	459 401,96 €	535 631,20 €	995 033,16 €
Montant des travaux TTC	551 282,35 €	642 757,44 €	1 194 039,79 €
Conseil Général RD	85 000,00 €	90 000,00 €	175 000,00 €
ONAC		1 600,00 €	1 600,00 €
Aide CG +Amendes de Police		17 403,00 €	17 403,00 €
Aide CG Aménagement de village		35 720,00 €	35 720,00 €
Aide CG Bastide et Village de caractère		150 000,00 €	150 000,00 €
DETR		100 000,00 €	100 000,00 €
Réserve Parlementaire		8 600,00 €	8 600,00 €
CC Lot & Tolzac		15 000,00 €	15 000,00 €
Montant Total des aides financières			503 323,00 €
Estimation Récupération TVA			163 046,00 €
Autofinancement			527 670,79 €
Prêt 1			320 000,00 €
Prêt 2			236 000,00 €

(16 % de 1 194 039 – 175 000)

44,19% Part de la commune/Travaux

(28 329,21 €) Excédent prêt en prévision des tr

Plusieurs réunions ont déjà eu lieu au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

M. le Maire propose une séance « questions/réponses ».

Les commerçants ont manifesté leurs inquiétudes surtout sur les nouveaux agencements (places de parking, arbre devant la pharmacie, déplacement du monument aux morts, rétrécissement de l'entrée de la rue de Marmande, largeur du trottoir devant les cornières, accès handicapé de la Salle Billou, prolongement du réseau pluvial jusqu'au chemin de l'Ayguedouce, positionnement du mobilier urbain...).

Les réponses ont été apportées au fur et à mesure par les élus qui précisent que des adaptations peuvent toujours être prises en compte dans la mesure où le projet n'est pas bouleversé.

Les commerçants n'ayant plus de questions à formuler, M. le Maire a clos le débat en rappelant que son souhait était qu'une association de commerçants se crée afin que son représentant en soit le porte-parole ce qui faciliterait les échanges.

### **PLUI :**

M. le Maire rappelle l'étude en cours concernant le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) tout en mentionnant que le PLU de la commune de Monclar reste en vigueur jusqu'au 31/12/2018.

M. BOUSSIÈRE projette le PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable), clef déterminante pour la constitution du PLUI : cartographies et informations des différentes zones urbanisables, agricoles, naturelles, inondables...

M. le Maire énumère toutes les zones constructibles que possède actuellement la commune en soumettant la suppression pour certaines d'entre elles afin d'être dans le cadre réglementaire de la loi Notre.

Le PADD devant faire l'objet d'un débat au sein de l'organe délibérant et devant l'ampleur de la tâche, M. le Maire propose que ce sujet soit étudié en amont puis remis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

M. le Maire fait part du courrier de Mme FAUVEL-BISSON qui souhaiterait que la zone Uxd (*constructible équipements publics*) dans laquelle est sise la parcelle lui appartenant cadastrée ZI n° 37 lieu-dit Bellevue soit modifiée en zone Ub (*constructible pavillonnaire*). M. le Maire expose que cette demande sera transmise au cabinet d'études URBA2D en charge du dossier PLUI et en parallèle sera sollicité le SDR –Service Départemental des Routes- pour savoir si une sortie est envisageable à cet endroit sur la Route Départementale 113.

M. le Maire explique également que des réunions publiques auront lieu dans les mois à venir pour présenter les modifications proposées dans le PLUI et recueillir l'avis des administrés.

### **Stationnement Rue du Faubourg de Gazal :**

M. le Maire fait part au conseil municipal que les habitants de la rue du Faubourg de Gazal, souhaiteraient pour des mesures de sécurité que le stationnement soit interdit.

Après débat le conseil municipal demande à la commission voirie de se rendre sur place.

La décision est reportée.

### **AD'AP :**

M. le Maire rappelle que le cabinet d'études a remis à la commune le rapport d'accessibilité de personnes handicapées, l'état des lieux et les actions à mener.

Le conseil municipal doit maintenant planifier dans le temps les travaux à réaliser, positionner les actions à prioriser et les mettre en phase avec les possibilités financières de la commune. Toutefois, M. le Maire précise que les travaux d'aménagement de bourg en cours ont déjà apporté ou résolu des solutions sur de nombreux endroits.

Le conseil municipal décide d'organiser une séance de travail sur cet agenda.

### **Lotissement Glory :**

M. le Maire explique que deux personnes se sont portés acquéreurs du lot n° 64 d'une superficie de 1254 m<sup>2</sup> :

1. M. OUADJI, pour sa fille.
2. M. D'HULSTER et Mme MOUSTAFI.

Après débat, le conseil municipal charge M. le Maire de prendre contact avec les intéressés afin de leur soumettre des propositions qui puissent satisfaire les deux candidats.

Cependant le conseil municipal confirme que le lot n° 64, viabilisé, est en vente au prix de 22 € le m<sup>2</sup> et que ce tarif est non négociable.

### **Foyer Logement Bellevue :**

M. le Maire rappelle que le CCAS a déposé une demande d'aide financière auprès de la CARSAT pour pouvoir engager des travaux de réhabilitation des studios, notamment le remplacement des cuisines (mobilier et électroménager). M. le Maire explique que ce dossier ne pourra pas être examiné lors de la session du 16 décembre, en effet un complément de pièces très détaillé est demandé. Le dossier est donc mis en attente, le temps de préparer et d'obtenir toutes les informations requises.

### **Informations diverses :**

#### **Chemin Rural :**

M. le Maire explique que le chemin rural reliant la rue des anciens fossés avec le chemin de l'Ayguedouce est impraticable (friche). Une parcelle desservie par ce chemin est à vendre, aussi il est nécessaire de rendre ce chemin praticable. Après débat, le conseil municipal décide d'étudier l'idée d'inclure l'entretien de ce chemin rural dans le programme de travaux réalisé par l'Association des « Chemins Verts de l'Emploi ».

#### **Chemin de Douzon :**

M. BOUSSIÈRE fait part au conseil municipal de la demande faite par M. Elie LEMAIRE concernant la pose de panneaux pour signaler aux automobilistes la sortie du chemin de Douzon sur la RD 113. M. BOUSSIÈRE informe qu'une réponse lui a été donnée et que sa requête a été transmise au Département pour étude.

#### **Télécommunications :**

M. BOUSSIÈRE fait part à l'assemblée que la Bibliothèque a été reliée par voie filaire avec la Mairie et qu'il va en être de même avec les bureaux des assistantes sociales, Salle Billou. Cette installation doit permettre, d'une part de proposer de nouveaux services à la population (accès internet, ligne téléphonique), et, d'autre part de réduire les coûts de téléphonie.

M. BOUSSIÈRE explique que suite à une rencontre avec un technicien de la société ORANGE, diverses propositions ont été faites : suppression de certains abonnements, regroupement de lignes, remplacement du standard au secrétariat. Ces propositions sont actuellement étudiées par M. STUYK et lui-même. Les conclusions seront rendues au conseil municipal afin que ce dernier les valide.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

---